



Règlement

Edition 2026

Le bureau des sports de Super Besse organise le Jeudi 14 Mai, le Triathlon de Super Besse, une compétition chronométrée. L'ensemble de cet évènement est organisé sur le site de Super Besse

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions par le seul fait de son inscription.

Les règles et règlements de la course sont publiés sur le site superbesse.com.

I. INSCRIPTION

MODALITES

La course est ouverte à tous les compétiteurs, femmes et hommes né(e)s avant 14 Mai 2010. Tout compétiteur doit être âgé de plus de 16ans au moment du départ. Les coureurs doivent fournir une licence FFTRI Compétition ou une licence Expérience d'un montant de 4€, qui doit être commandée lors de l'inscription, valable uniquement pour l'évènement.

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur la plateforme Sportips. Lors de l'inscription le coureur doit donner son temps moyen de nage sur 100m.

TARIFS

Le tarif d'inscription est un prix unique de 28€ par coureur.

II. DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

PARCOURS

Un parcours XS sera proposé aux coureurs avec :

- 275m de natation à réaliser en piscine soit 11 longueurs de 25m
- 9km de VTT
- 3km de trail

Les parcours sont consultables sur la page web de l'événement. Ils sont modifiables à tout moment par l'organisateur en fonction des conditions météo ou autre contrainte.

EPREUVES

Départ :

L'ordre de départ de chaque concurrent sera déterminé au préalable par l'organisation et sera communiqué à chaque concurrent durant la semaine qui précède l'épreuve. Il ne sera pas modifiable. Le départ se fait individuellement, sous l'ordre du starter.

Natation :

Le port du bonnet de bain fourni par l'organisateur est obligatoire. La natation se déroule dans la piscine du Centre Ludo Sportif des Hermines à Super Besse. Il n'y a pas d'accès au bassin avant le départ de la natation. Les coureurs peuvent accéder à la salle de fitness pour effectuer un échauffement s'ils le souhaitent.

Des juges seront présents à chaque ligne d'eau pour décompter les longueurs réalisées par les concurrents et les avertir de la fin de leur série.

Une fois la distance natation réalisée, le concurrent sort de la piscine sans aide extérieure, et se dirige vers l'aire de transition située à l'extérieur de la piscine, en suivant l'itinéraire obligatoire.

Dans l'aire de transition, le concurrent s'équipe de son vélo et de son matériel de vélo (y compris casque).

Cyclisme :

Le concurrent est autorisé à monter sur son vélo après la ligne de montée clairement identifiée au sol.

Le port du casque rigide est obligatoire, jugulaire fermée et serrée. La plaque de vélo doit être bien visible.

Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main.

Le parcours vélo se termine à la ligne de descente, où le concurrent doit descendre de son vélo. Il se rend ensuite à son emplacement dans l'aire de transition pour y déposer son vélo et s'équiper de son matériel de course à pied.

Course à Pied :

Sur tout le parcours course à pied, le dossard doit être visible, fixé par 3 points d'attache et porté sur l'avant sur toute la partie course à pied.

Le classement sera fait sur la base du meilleur temps.

HORAIRES

Le parc à vélo n°1 sera ouvert de 7h30 à 8h50. Le parc à vélo n°2 sera ouvert de 9h à 10h10.

Les coureurs sont appelés par vague pour accéder au bassin 30 min avant le départ.

Le 1er départ a lieu à 9h et le dernier à 11h20.

Les coureurs recevront quelques jours avant l'épreuve leurs horaires précis de départ par mail.

DÉPASSEMENT

Les coureurs se faisant dépasser doivent céder le passage aux coureurs les rattrapant. Les coureurs doivent annoncer leur intention de dépassement. Il est de la responsabilité du coureur le plus rapide de dépasser en toute sécurité. Les coureurs plus lents doivent céder le passage au coureur les dépassant à la première demande, en se serrant sur la droite quand c'est possible. Dans l'éventualité où deux coureurs essaient de prendre la tête, les coureurs n'ont pas à céder leurs positions à l'autre coureur. Toutefois, un coureur ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'un autre coureur.

BALISAGE

Le balisage sera assuré avec des panneaux de direction, de la rubalise. Des aiguilleurs bénévoles seront présents aux points jugés problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser la course.

RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements sont prévus avec des boissons et des aliments sucrés et salés selon les postes. Les boissons seront distribuées dans des bidons au ravitaillement VTT.

SÉCURITÉ

Sur l'ensemble de l'épreuve la sécurité sera assurée par une équipe de secouristes. Ils seront équipés d'un véhicule d'intervention. Ils seront secondés par une équipe d'employés de la station de Super Besse. Plusieurs points de ravitaillement seront installés sur le parcours.

BARRIERE HORAIRE

Afin de garantir la sécurité de tous les athlètes et de nos bénévoles, il est mis en place des barrières horaires. A 14h tous les coureurs encore présents sur la partie amont du parcours seront déclarés hors course.

L'organisateur se réserve le droit de supprimer ou de modifier ce cut-off en cas de force majeure ou de toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des coureurs.

III. DISQUALIFICATION / ABANDON

Aucun remboursement n'est dû par l'organisation en cas de disqualification pour non-respect du présent règlement ou d'abandon.

L'assistance technique est interdite.

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Un coureur est tenu de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe au coureur de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci.

Tout manquement au règlement constaté par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne la disqualification (mise hors course définitive) ainsi que toute attitude anti-sportive.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation). Toute personne souhaitant abandonner doit remettre son dossard à un ravitaillement avant de sortir de la course. S'il ne peut pas regagner par ses propres moyens un ravitaillement, il sera pris en charge par une équipe de secours.

Un numéro de contact d'urgence est imprimé sur le dossard et devra être joint en cas d'abandon.

IV. ASSURANCE

Les organisateurs sont assurés pour les risques civils mais déclinent toute autre responsabilité.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

L'organisation conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité. Les coureurs ne sont pas assurés par l'Association

Le Bureau des Sports de Super Besse décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La cession du dossard à un autre coureur est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

V. SÉCURITÉ / ASSISTANCE

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage en montagne.

En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation (numéros de téléphone en annexe et sur le dossard). Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.

VI.PODIUM

Un classement par catégories sera établi.

Seront récompensés :

- Les 3 premiers scratches Hommes et Femmes
- 1^{er} Homme et Femme de chaque catégorie : Cadet / Junior / Senior /Master

VII.RESPONSABILITE ET ANNULATION

- La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas d'accident ou de vol durant l'épreuve. En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier.
- En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli.
- En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendante de la volonté de l'organisateur (Conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc.), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) aucun remboursement ne pourra être effectué, un report des inscriptions à l'édition 2027 sera proposée.

- **VIII.DROIT A L'IMAGE**

Par son engagement, tout coureur autorise tacitement l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître afin d'assurer la promotion de la manifestation.